

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ARRETE N° 779/S du 12 MAI 2010
Portant désignation des représentants du conseil consultatif
des populations Amérindiennes et Bushinenges de Guyane

Le Préfet de la Région Guyane,
Préfet de la Guyane,

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l' Ordre National de Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4436-1 à L.4436-6 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret le décret n°208-562 du 17 juin 2008 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil consultatif des populations Amérindiennes et Bushinenges de Guyane ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2008 portant nomination au conseil consultatif des populations Amérindiennes et Bushinenges de Guyane publié au Bulletin Officiel du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales du 28 février 2009

Sur proposition de Madame le secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE :

Article 1 : La liste nominative des membres du conseil consultatif des populations Amérindiennes et Buchinenges est établie comme suit :

a) Représentants des organismes et associations représentatifs :

- M. Jean-Aubéric CHARLES, Président de la Fédération des Organisations Autochtones de Guyane
Madame Marie FLEURY, Vice-Présidente de l'Association Gadepam
M. Charles WINGARDE, Président de l'Association socio-Culturelle des Arawaks de Saint-Rose de Lima
M. Laurent YAWALOU, Président de l'Association Malakaya Piniu
M. Jocelyn Roger THERESE, Président de l'Association Kulalasi
M Aiku ALEMIN, Président de l'Association Këpëtomac Tamoï
M. Ady NORINO, Représentant le Président de l'Association Takaa

.../...

- M. Gérard GUILLEMOT**, Président de l'Association Mama Bobi
M. Félix DADA, Président de l'Association Fuiman Pikin
M. Raymond BAKAMAN, Président de l'Association Wi Baka PiKing
M. Yves Seefiann DEIE, Président de l'Association Sikifii Konmiti, « La rencontre des écritures »
M. Bruno APOUYOU, Vice-Président de l'Association Libinawan (Vivre ensemble)
M. Joseph ATENI, Président de l'Association Bushinenge Fuka
Mme Hélène SIRDER, Présidente du Parc Naturel Régional de Guyane
M. Hermann CHARLOTTE, Président du Parc National de Guyane

b) Personnalités qualifiées :

TITULAIRES :

- M. Pierre GRENAND**, Chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique
M. Jean MOOMOU, Historien à l'Université des Antilles et de la Guyane
M. René MONNERVILLE, Maire de la Commune de Camopi
M. Tobie BALLA, Maire de la Commune de Maripasoula

SUPPLEANTS :

- Mme Françoise GRENAND**, Directrice de l'Observatoire Hommes/Milieus,
M. Carlo LANDVEL, Professeur de Philosophie à St Laurent du Maroni,
M. Jean-Paul FERREIRA, Maire de la Commune d'Awala Yalimapo,
M. Paul MARTIN, Maire de la Commune de Grand-Santi,

Article 2 : Les membres du conseil consultatif sont nommés pour six ans.

Article 3 : Les membres du conseil consultatif exercent leurs fonctions à titre gratuit

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté peuvent être contestées dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par voie gracieuse devant le Préfet de la Région Guyane, soit par voie contentieuse devant le tribunal administratif de Cayenne.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Une copie sera adressée à chacun des membres du conseil consultatif.

Fait à Cayenne, le

Le Préfet

Daniel FERREY